



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Présidente : Mme FRANCHET
Membres : Mmes FORBIN, QUENTEL,
MM. BEAUJOUAN, EYL, LE PRUNENNEC, MOZGALA, RAMACKERS
CD : M. FORNARELLI
Excusés : MM. BEZIA, LE BOULC'H

PV du 14 septembre 2021

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées. Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.

CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- Championnat ou coupe
- Catégorie
- Division et poule
- Numéro du match
- Date

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers et courriels réceptionnés au plus tard à **16h00**, le jour de la réunion.



MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs en respectant l'horaire de réception au district soit 16h00.**

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier. (Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Les feuilles de matches papier des +55 ans (de couleur verte) seront remises lors de la réunion Foot Loisirs +55 ans du 26 septembre 2021.

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISES

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Courrier de la Mairie de Saint-Germain-lès-Arpajon

Fermeture du stade Gaston Cornu jusqu'au 7 novembre 2021.



Courriel de Saint Germain les Arpajon

Voir PV du 31 août 2021.

CALENDRIERS

La commission a refait le calendrier des + 45 ans, qui paraîtra le 17 septembre 2021.

Les calendriers des +55 ans paraîtront courant septembre.

Les calendriers des Seniors F à 11 paraîtront fin septembre.

U14

Poule D4/C

Suite désengagement de Champcueil et l'engagement de Révélation Football Académie, voir nouveau calendrier.

Notification Extranet LPIFF de Champcueil

nous informant du désengagement de son équipe U14 évoluant en D4/C.

Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.

Notification Extranet LPIFF d'Igny

nous informant du désengagement de sa deuxième équipe U14 évoluant en D4/A.

Dossier d'engagement de Révélation Football Académie demandant l'engagement d'une équipe U14.

La Commission engage cette équipe en D4/C.

Cette équipe participera à la Coupe de l'Essonne U14.

Courriel et notification Extranet LPIFF de Viry Chatillon

demandant l'engagement d'une troisième équipe U14.

La Commission engage cette équipe en D4/A.

U18

Notification Extranet LPIFF d'Epinay sur Orge

nous informant du désengagement de son équipe U18 évoluant en D2/A.

Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.

Courriel de Plessis Pâté

nous informant du désengagement de son équipe U18 évoluant en D3/A.

Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.

Vétérans

Notification Extranet LPIFF de Champcueil

nous informant du désengagement de sa deuxième équipe Vétérans évoluant en D4/B.



Courriel des Lusitaniens

La Commission ne peut accéder à votre demande, sans un courrier ou courriel officiel du club.

Courriel des Portugais des Ulis

Au vu du Calendrier publié, la Commission a pu procéder à quelques changements.

Voir nouveau calendrier.

HORAIRES PARTICULIERS/CHANGEMENT DE TERRAIN

U14

Pour les demandes d'horaires particuliers à partir de 16 h, si accord de la Commission et sous réserve que le club soit doté d'un éclairage conforme aux normes et prescriptions de la FFF et classé par la commission compétente.

Lecture des Dossiers d'Engagement

Révélation Football Académie

Les rencontres à domicile de l'équipe U14 évoluant en D4/C auront lieu à 17 h au stade Jean Moulin à Evry (terrain synthétique).

Accord de la Commission.

Saclas Méréville

Les rencontres à domicile de l'équipe U14 évoluant en D4/B auront lieu à 15 h.

Accord de la Commission.

Viry Chatillon

Les rencontres à domicile de l'équipe U14 évoluant en D4/A auront lieu à 15 h.

Accord de la Commission.

U16

Pour les demandes d'horaires particuliers à partir de 15 h 30, si accord de la Commission et sous réserve que le club soit doté d'un éclairage conforme aux normes et prescriptions de la FFF et classé par la commission compétente.

Lecture Courriel

MNVDB-Villejust

Les rencontres à domicile de l'équipe U16 évoluant en D3/B auront lieu à 12 h au stade du Moulin à Nozay (terrain synthétique).

Accord de la Commission.



U18

Pour les demandes d'horaires particuliers à partir de 15 h 30, si accord de la Commission et sous réserve que le club soit doté d'un éclairage conforme aux normes et prescriptions de la FFF et classé par la commission compétente.

Lecture Courriel

Evry FC

Les rencontres à domicile de l'équipe U18 évoluant en D1 auront lieu à 14 h.
Accord de la Commission.